

L'ADAR obtient la référence « handicaps » des services à la personne

L'ADAR vient de recevoir le label Cap'Handéo, considéré comme « la » référence en matière d'aide aux personnes en situation de handicap et vivant à domicile. Une première dans le Dunkerquois.

DUNKERQUE. Pour le Dunkerquois, c'est une première. Présente depuis plus de 40 ans dans le domaine des services à la personne, l'ADAR vient de recevoir le label Cap'Handéo, « qui signifie que nous sommes capables de prendre en compte les attentes des personnes en situation de handicap, en adaptant nos prestations, illustre Laurie Alexandre, directrice de l'ADAR. Le but est de leur permettre de vivre à leur domicile, quel que soit leur handicap, leur lieu d'habitation ou leurs ressources, grâce à des services à la personne qualifiés et formés. »

MARQUE DE RECONNAISSANCE

« Surtout, enchaîne Rita Mathieu, responsable du pôle « Développement et handicap » à l'ADAR, cette labellisation, attribuée pour une durée de trois ans, est une marque de reconnaissance pour nos équipes qui travaillent pour accompagner et aider les personnes en situation de handicap dans leurs besoins quotidiens. »

Avant de pouvoir obtenir ce label



Pour l'ADAR, la remise de ce label sonne comme une reconnaissance pour ses équipes œuvrant au quotidien auprès des personnes en situation de handicap. PH. M. D.

attribué par l'association Handéo (1), l'ADAR, pour qui le handicap représente 25 % de l'activité, a dû subir un audit très poussé.

« ÊTRE NOVATEUR »

« Ce fut une vraie démarche d'évaluation qui a duré une journée, reprend Rita Mathieu. En obtenant

“ Permettre à ces personnes de vivre à leur domicile, quel que soit leur handicap, leur lieu d'habitation ou leurs ressources.”

ce label, nous avons pris un certain nombre d'engagements, notamment sur le recrutement de personnels diplômés, avec obligation de formation continue, et sur l'amélioration de nos services aux différents handicaps. Et bien sûr, nous n'en excluons aucun, qu'il soit moteur, mental (déficience intellectuelle) ou psychique (des cas de schizophrénie,

par exemple). »

Et qui dit amélioration des services dit aussi innovation, comme l'explique Serge Marchand, président de l'ADAR : « Obtenir ce label, c'est bien, mais nous ne devons pas en rester là et nous devons être novateur dans le domaine du handicap. Avec les nouvelles technologies, et je pense notamment aux tablettes, des personnes en situation de handicap peuvent exprimer leurs ressentis. Grâce à ces outils, en clair, nous parvenons à les faire communiquer, à les sortir de leurs carapaces. Dans ce domaine des nouvelles technologies, il y a donc une vraie réflexion à mener. » ■ O. L. D.

(1) Handéo regroupe une dizaine d'associations dont l'Association des paralysés de France, Trisomie France, la Fédération des aveugles de France, la Fédération des APAJH (service à la personne en situation de handicap), etc.

ADAR Dunkerque : 32/32, quai des Hollandais, BP81032, 59375 Dunkerque Cedex 01 ; tél. : 03 28 66 96 82 ; fax : 03 28 66 20 00. E-mail : contact@adar-dunkerque.com ; site Internet : www.adar-asso.fr.